

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 277.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 85
- Votants : 85
- Suffrages exprimés : 85 (85 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2017

Le dix octobre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures quinze, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe GEFFROY
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GHIOLDI
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : M. Jean-Marie LONG
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP

- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert TAXIL
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER représentée par Mme Christiane KUQI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Jean-Louis PASCAL à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par M. Marcel BAGARD à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Christophe LEONE
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Colette RODRIGUEZ représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER représenté par M. Jean-Louis REY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jérôme SAMUEL
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par sa suppléante, Mme Aliette DE WYNDT
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. René FERRENQ à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
 - Mme Nathalie BOURGEAUD
 - Mme Liliane COMBE

- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par M. Alain RAHON à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard BLANC
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Damien DURANCEAU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Edmond FRANCOU
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE

ORDRE DU JOUR : OPAH du Grand Buëch : désignation de délégués au comité de pilotage et création d'une commission interne / délibération modificative

Par délibération en date du 20 février 2017, le conseil communautaire a désigné :

- M. Jean-Louis CORREARD comme représentant de la Vallée de l'Oule au comité de pilotage de l'OPAH du Grand Buëch et à la commission interne OPAH de la CCSB ;
- Mme Jeanne-Marie GUERASSIMENKO comme technicienne au comité technique de l'OPAH (en tant que directrice du pôle « urbanisme, logement »).

M. CORREARD n'est plus conseiller communautaire depuis la création de la commune nouvelle de Valdoule et Mme GUERASSIMENKO a fait valoir ses droits à la retraite

Il convient donc de procéder à la désignation de nouveaux représentants.

Le Bureau de la CCSB propose :

- la candidature de Nathalie BOURGEAUD, au comité de pilotage de l'OPAH du Grand Buëch;
- la candidature de Nathalie BOURGEAUD à la commission interne OPAH de la CCSB ;
- de nommer Laurence BERMOND comme technicienne au comité technique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne :

- Mme Nathalie BOURGEAUD comme représentante élu de la Vallée de l'Oule au comité de pilotage de l'OPAH du Grand Buëch ;
- Mme Nathalie BOURGEAUD comme représentante élu à la commission interne OPAH de la CCSB ;
- Mme Laurence BERMOND comme technicienne au comité technique.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

